

SÉANCE ORDINAIRE du 19 juin 2020

L'an deux mil vingt, le 19 juin à dix-neuf heures et trente minutes,
Le Conseil Municipal dûment convoqué le 11 juin deux mil vingt s'est réuni à la
salle polyvalente, sous la présidence de Mme Renée COURTEL, Maire.

Réception SP : 22/06/2020

Publication : 22/06/2020

Présents : Mmes et MM. les Conseillers municipaux en exercice :
M. HERVE Patrice, Mme DUGOU Anne-Marie, M. CASTOT Dominique,
Mme LE SCOUARNEC Claudine, Mme FOUTEL Éliane, Mme LE FERREC
Danielle, M. LE MOAL Nicolas, Mme LE DU Maryse, M. JAMET François, M.
L'HELGOUALCH Pascal, M. BOTHUAN Joël, M. CAUDEN Stéphane, M.
QUERE Jérémie, Mme LE FERREC Solenn, Mme TERREE Marie-Christine et
M. LANGLET Ronan.

Exceptées Mme VEGER Marion qui a donné pouvoir à Mme DUGOU Anne-
Marie, Mme PONTREAU Marie qui a donné pouvoir à M. HERVE Patrice

Secrétaire : M. Nicolas LE MOAL

Secrétaire adjoint : M. Cyrille BONNIN

-:-:-:-:-

Délibération n°31/2020

Retrait délibération
n°23/2020

-:-:-:-:-

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal que les délégations
accordées aux conseillers municipaux délégués ne doivent pas faire l'objet d'une
délibération du conseil municipal. En effet, seul le Maire, par arrêté, peut octroyer
une délégation de fonction.

A ce titre, et suite à un échange avec les services de la Préfecture, Mme le Maire
demande au conseil municipal le retrait de la délibération n°23/2020.

Vote :

- pour : 19
- contre : 0
- abstention : 0

-:-:-:-:-

Délibération n°32/2020

Formation des commissions Le conseil municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au vote à scrutin secret pour les nominations, décide de former les différentes commissions de la façon suivante :

1- Voirie, réseaux, agriculture

Mme COURTEL, M. BOTHUAN, M. CAUDEN, M. HERVE, M. JAMET, M. LE MOAL, M. L'HELGOUALCH, M. QUERE, M. LANGLET

2- Assainissement, environnement, nouvelles énergies

Mme COURTEL, Mme PONTREAU, M. HERVE, M. LE MOAL, M. L'HELGOUALCH, Mme TERREE

3-Bâtiments, travaux, urbanisme

Mme COURTEL, M. BOTHUAN, M. CASTOT, M. CAUDEN, Mme DUIGOU, Mme FOUTEL, M. JAMET, Mme LE DU, Mme LE FERREC D., M. LE MOAL, M. L'HELGOUALCH, Mme LE SCOUARNEC

4-Finances, développement économique

Mme COURTEL, M. BOTHUAN, M. HERVE, Mme LE FERREC D., Mme LE SCOUARNEC, Mme VEGER, M. LANGLET

5-Affaires scolaires

Mme COURTEL, Mme PONTREAU, M. CASTOT, Mme FOUTEL, M. HERVE

6-Associations, sports, loisirs, jeunesse, animations

Mme COURTEL, M. BOTHUAN, M. CASTOT, Mme LE FERREC S., M. LE MOAL, M. LANGLET, Mme FOUTEL

7-Culture, tourisme, accueil des nouveaux arrivants, patrimoine, cadre de vie

Mme COURTEL, Mme FOUTEL, Mme LE DU, Mme LE FERREC S., M. LE MOAL, Mme LE SCOUARNEC, Mme VEGER, M. QUERE, Mme TERREE

8-Communication

Mme COURTEL, Mme PONTREAU, M. BOTHUAN, M. JAMET, Mme LE FERREC D., Mme LE FERREC S., Mme LE SCOUARNEC

9-Projet Presbytère

Mme COURTEL, M. CASTOT, M. CAUDEN, Mme DUIGOU, Mme FOUTEL, M. JAMET, Mme LE DU, Mme LE FERREC D., Mme LE SCOUARNEC, M. L'HELGOUALCH, M. QUERE, Mme VEGER, Mme TERREE

10-Plan de sauvegarde communal

Mme COURTEL, Mme DUIGOU, M. HERVE, Mme LE DU, M. LE MOAL, M. CASTOT, M. BOTHUAN, M. LANGLET

11-Attribution des lots du lotissement de la Gare

Mme COURTEL, M. CAUDEN, Mme DUIGOU, Mme FOUTEL, Mme LE DU, Mme LE FERREC D., Mme LE SCOUARNEC, M. L'HELGOUALCH, Mme VEGER, M. QUERE

12-Projet foyer des jeunes travailleurs

Mme COURTEL, M. CASTOT, Mme DUIGOU, Mme FOUTEL, Mme LE DU, Mme LE FERREC D., Mme LE SCOUARNEC, M. LE MOAL

13-Recherche professionnel de santé

Mme COURTEL, Mme PONTREAU, M. CASTOT, Mme DUIGOU, Mme FOUTEL, Mme LE DU, Mme LE FERREC D., Mme LE SCOUARNEC, Mme VEGER, M. LANGLET

14-Aménagement des espaces publics

Mme COURTEL, M. BOTHUAN, Mme DUIGOU, Mme FOUTEL, M. HERVE, M. JAMET, Mme LE DU, Mme LE FERREC D., Mme LE SCOUARNEC, M. L'HELGOUALCH, M. QUERE

Vote :

- pour : 19
- contre : 0
- abstention : 0

Délibération n°33/2020

Composition du CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public obligatoire. Il est géré par un conseil d'administration présidé par le Maire.

Le conseil d'administration comprend un nombre égal de membres élus et de membres nommés. Les membres élus sont désignés au sein du conseil municipal ; Les autres membres sont nommés par le Maire par arrêté.
Le conseil municipal décide de fixer à 14 le nombre des membres du CCAS, outre le Maire.

Les membres désignés sont :

M. BOTHUAN, Mme DUIGOU, Mme FOUTEL, Mme LE DU, Mme LE FERREC D., Mme VEGER, Mme LE SCOUARNEC

Vote :

- pour : 19
- contre : 0
- abstention : 0

Délibération n°34/2020

Référent sécurité routière

Considérant qu'il convient de désigner un élu référent sécurité routière et un élu suppléant,
Considérant que l'élu référent est amené à travailler en étroite collaboration avec les services de l'Etat afin de diffuser la culture « sécurité routière »,

Le Conseil municipal décide de désigner les conseillers suivants :

- élu référent titulaire : M. CAUDEN Stéphane
- élu référent suppléant : M. QUERE Jérémie

Vote :

- pour : 19
- contre : 0
- abstention : 0

Délibération n°35/2020

Désignation des délégués
dans les instances
partenaires

Le Conseil municipal décide d'élire les délégués suivants pour représenter la Mairie au sein des instances dont elle est adhérente :

1-Syndicat mixte Ellé-Isole-Laïta

Délégués titulaires : Mme COURTEL et Mme VEGER

Délégués suppléants : Mme LE SCOUARNEC et Mme PONTREAU

Vote :

- pour : 19
- contre : 0
- abstention : 0

2-Eau du Morbihan

Délégués titulaires : Mme COURTEL et Mme LE SCOUARNEC

Délégués suppléants : M. CASTOT et Mme VEGER

Vote :

- pour : 19
- contre : 0
- abstention : 0

3-Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan

Délégués titulaires : Mme LE SCOUARNEC et M. CASTOT

Délégués suppléants : Mme LE FERREC S., et M. JAMET

Vote :

- pour : 19
- contre : 0
- abstention : 0

4-Comité National des Activités Sociales (CNAS)

Délégué titulaire : Mme FOUTEL

Délégué suppléant : Mme DUIGOU

Vote :

- pour : 19
- contre : 0
- abstention : 0

Délibération n°36/2020

Attribution de lots du
lotissement de la Gare

Vu la délibération n°61/2015 sur le principe de la vente à 1,00 € TTC du m² pour certains lots du lotissement communal de la Gare sis à Guisriff ;

Vu la charte relative aux conditions de vente des lots du lotissement communal de la Gare sis à Guisriff adoptée par le Conseil Municipal en date du 30 octobre 2015 - délibération n°76/2015 ;

Vu la délibération n°77/2015 portant création d'une commission d'attribution des lots du lotissement communal de la Gare sis à Guisriff ;

Vu la délibération n°18/2020 prolongeant l'opération de vente des lots du lotissement de la Gare sis à Guisriff ;

Vu la présentation de la candidature de M. HENRI examinée par la commission municipale d'attribution en date du 10 août 2019 ;

Vu la présentation de la candidature de M. HASCOAT examinée par la commission municipale d'attribution en date du 25 janvier 2020 ;

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les lots suivants :

- lot n°16 attribué à M. Sébastien HASCOAT ;
- lot n°27 attribué à M. Pascal HENRI.

Vote :

- pour : 19
- contre : 0
- abstention : 0

Délibération n°37/2020

Avenant à la convention
cadre d'accès aux services
facultatifs du CDG56

Mme le Maire indique que le Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan (CDG56) accompagne l'activité et le développement des collectivités en mettant en place des services facultatifs. Elle ajoute qu'une convention cadre a été signée en 2019.

Cette convention permet la constitution d'un groupement de moyens pour la mise en place de prestations et une facturation de ces services avec une exonération de la TVA.

Mme le Maire précise que des conventions spécifiques seront à approuver à chaque fois que la Mairie sollicitera un service facultatif du CDG56.

Mme le Maire propose aux membres du conseil municipal de l'autoriser à signer l'avenant à la convention cadre permettant de proroger pour 3 ans l'adhésion de la commune aux services facultatifs du CDG56.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve l'avenant à la convention cadre d'accès aux services facultatifs du CDG56 ;
- autorise Mme le Maire à signer le présent avenant ainsi que les documents afférents.

Vote :

- pour : 19
- contre : 0
- abstention : 0

Délibération n°38/2020

Adhésion de Roi Morvan
Communauté à Morbihan
Energie

Mme le Maire explique que lors du conseil communautaire en date du 27 février 2020, les élus de Roi Morvan Communauté ont approuvé l'adhésion de la communauté de communes au Syndicat Morbihan Energies.

Sur proposition du Président de Roi Morvan Communauté, il est donc proposé au conseil municipal d'approuver l'adhésion de Roi Morvan Communauté au Syndicat Morbihan Energies.

Vote :

- pour : 19
- contre : 0
- abstention : 0

Délibération n°39/2020

Convention de mise en valeur
de l'allée couverte de
Kerviniou

Mme le maire informe les membres du conseil municipal que dans le cadre de la mise en valeur de l'allée couverte de Kerviniou, Roi Morvan Communauté propose l'établissement d'une convention tripartite entre la Mairie de Guisriff, le propriétaire du terrain et Roi Morvan Communauté.

Cette convention vise à préciser les conditions dans lesquelles le propriétaire autorise, sans contrepartie financière, l'accès, l'aménagement, l'entretien et la mise en valeur patrimoniale du ou des monuments mégalithiques situés sur sa propriété.

La convention énumère également les engagements de Roi Morvan Communauté et de la Mairie de Guisriff pour la mise en valeur du site et l'entretien des accès et de la signalétique.

Après lecture de la convention, le conseil municipal décide d'autoriser Mme le Maire à signer la convention ainsi que l'ensemble de documents afférents à son application.

Vote :

- pour : 19
- contre : 0
- abstention : 0

Délibération n°40/2020

Commission communale
des impôts directs

Mme Le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs. Dans les communes de plus de 2000 habitants, cette commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants. La durée de leur mandat est la même que celle du Conseil municipal.

Mme le Maire indique que le Conseil Municipal propose une liste de 16 commissaires titulaires et de 16 suppléants afin que soit désignée une nouvelle commission communale des impôts directs par le Directeur départemental des finances publiques.

Le Conseil Municipal, propose les noms suivants pour former la nouvelle CCID :

Titulaires	Suppléants
BERROU Pierre-Yves	ROUILLÉ Annie
CULOTO Hervé	BACON Jean Yves
BUQUEN Pascal	DAERON Dominique
LE MOAL Eric	BAILLET Josquin
COZIC Christophe	JEGOU Marie Paule
HELIAS Florian	COQUARD Thierry
AUTRET Sophie	MOREAU Michel
HUIBAN Jean Claude	PONTREAU Mathias
THOMAS Marie-Pierre	FOUTEL Eliane
LUCAS Michèle	KERHERVE Gwënaëlle
LE CREN Georges	LE SCOUARNEC Claudine
BOULBEN Albert	HERVE Patrice
LE ROUZIC François	DANIEL Sébastien
THOREL Marie Christine	LE DRENN Céline
BOURRIQUEN Michèle	LE MOAL Nicolas
GLEZEN Véronique	LE FERREC Daniëlle

Vote :

- pour : 19
- contre : 0
- abstention : 0

Lors de la séance du conseil municipal du 19 juin 2020 les délibérations n°31/2020, n°32/2020, n°33/2020, n°34/2020, n°35/2020, n°36/2020, n°37/2020, n°38/2020, n°39/2020 et n°40/2020 ont été prises.

Renée COURTEL	Dominique CASTOT	Claudine LE SCOUARNEC	Patrice HERVE	Anne-Marie DUIGOU
Pascal L'HELGOUALCH	Danielle LE FERREC	Joël BOTHUAN	Eliane FOUDEL	Stéphane CAUDEN
Marion VEGER	François JAMET	Marie PONTREAU	Jérémie QUERE	Solenn LE FERREC
Nicolas LE MOAL	Maryse LE DU	Ronan LANGLET	Marie-Christine TERREE	